



Résiliation d'un marché public pour motif d'intérêt général

Par **CORGET**, le **01/03/2019** à **10:58**

bonjour,

Dans le cadre d'un marché public, le pouvoir adjudicateur a décidé de résilier le marché public pour motif d'intérêt général.

Je souhaiterais savoir si la législation prévoit un délai minimum à respecter pour reconsulter le même marché.

Vous en remerciant de votre collaboration,

Cordialement,